

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Avril 2020

COVID 19 - mobilités

La Ville et la Métropole de Rennes, mobilisées pour développer l'usage du vélo

La Ville et la Métropole de Rennes se mobilisent pour encourager l'usage du vélo et les mobilités douces dès le début du processus de déconfinement. Le vélo permet à la fois de respecter facilement les mesures de distanciations physiques et d'éviter le recours massif à la voiture individuelle, source de pollution et de congestion du trafic.

Des aménagements transitoires, pouvant être réalisés à très court terme sur des secteurs structurants ont été identifiés, en lien avec l'association d'usagers du vélo Rayons d'action. Ils seront réalisés avant le 11 mai, afin d'améliorer les conditions de circulation offertes aux cyclistes. D'autres aménagements seront réalisés dans les semaines à venir, afin d'amplifier cette dynamique.

Une campagne d'information auprès du grand public sera menée dès ce jeudi 30 avril pour inviter les habitants à profiter au maximum de ces nouveaux aménagements.

Encourager la pratique du vélo par des réponses rapides

Le développement des mobilités douces est un des axes forts du Plan de Déplacement Urbain de Rennes Métropole en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). À ce titre, de nombreuses actions sont déjà engagées: création du Réseau express vélo (REV) qui comptera à terme près de 100 km de liaisons cyclables sur Rennes et les communes de la première couronne, développement des services aux cyclistes et sécurisation des points noirs de circulation.

La crise sanitaire conduit toutefois les services de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole à développer de nouveaux aménagements structurants. Le choix des premières interventions s'est porté sur des secteurs à fort enjeu (**sécurisation, continuité, flux important**) sur lesquels une solution opérationnelle peut être déployée rapidement. Ces aménagements visent essentiellement à donner plus de places aux cyclistes, à améliorer les conditions de circulation et sécuriser les déplacements.

Il s'agit soit de mesures qui étaient déjà prévues dans le cadre des aménagements programmés autour de la mise en service de la ligne b du métro, soit de mesures transitoires, dites d'urbanisme tactique, prévues spécialement dans le cadre de la mise en œuvre du déconfinement.

Détail des premiers aménagements

Les premiers aménagements visent essentiellement à donner plus de places aux cyclistes, à améliorer les conditions de circulation et sécuriser les déplacements. Les riverains seront informés des modifications impactant la circulation et le stationnement en amont de la réalisation des aménagements.

Ils seront mis en œuvre par un marquage jaune temporaire au sol ainsi que l'utilisation éventuelle de séparateurs physiques (balisettes) entre les différentes voies.

Rue de l'Hôtel-Dieu et rue Lesage : aménagement d'une piste cyclable côté sud (sur chaussée mais séparée de la circulation automobile par des balises). Ce nouvel aménagement permet la continuité cyclable dans le sens Villejean > Beaulieu. Mise en service prévue le mardi 5 mai (sous réserve des conditions météorologiques).

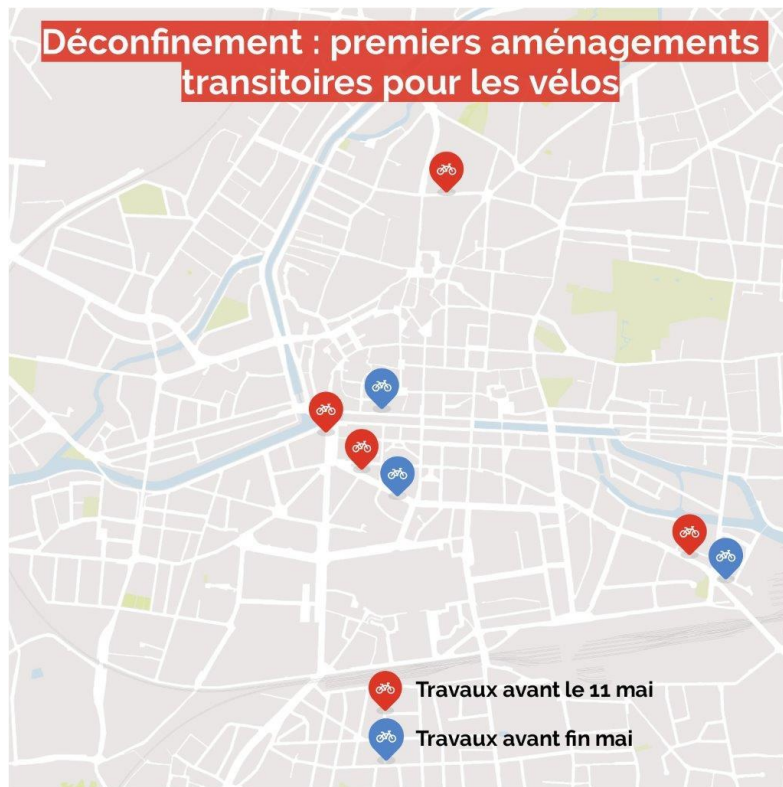
Boulevard de la Tour d'Auvergne (entre la place de Bretagne et la rue de l'Arsenal) : les pistes cyclables, situées actuellement sur les trottoirs des deux côtés du boulevard, vont être repositionnées sur la chaussée (avec séparation de la circulation automobile par des balises), sur l'une des deux files de circulation existantes, afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour les piétons comme pour les cyclistes. Mise en service prévue le lundi 11 mai (sous réserve des conditions météorologiques).

Rue Saint-Hélier (approche carrefour Laennec) : élargissement de la bande cyclable existante dans le sens ouest > est. Cette modification vise à améliorer la distanciation sociale entre les cyclistes en approche du carrefour à feux boulevard René Laënnec. Mise en service prévue le lundi 4 mai (sous réserve des conditions météorologiques).

Pont Saint-Hélier : les pistes cyclables, situées actuellement sur les trottoirs des deux côtés du pont, vont être repositionnées sur la chaussée (avec séparation de la circulation automobile par des balises), sur l'une des deux files de circulation existantes, permettant le respect de la distanciation sociale pour les piétons et cyclistes. Objectif de mise en service sur la deuxième quinzaine du mois de mai.

Boulevard de la Liberté (nord) : aménagement d'une piste cyclable sur le côté Nord entre la rue de Nemours et la rue Poullain-Duparc (sur chaussée mais séparée de la circulation automobile par des balises). Ce nouvel aménagement permet la continuité cyclable dans le sens avenue Janvier > Place de Bretagne. Mise en service prévue le lundi 11 mai (sous réserve des conditions météorologiques). L'aménagement d'une piste cyclable sur le côté sud du boulevard (dans le sens Place de Bretagne > avenue Janvier) est à l'étude.

Quais nord de la Vilaine: aménagement à l'étude pour une mise en place rapide d'une piste temporaire entre le pont Pasteur et la place de Bretagne.



Les prochaines étapes

Ces premières réalisations feront l'objet d'une évaluation et pourront être adaptées. D'autres aménagements sont d'ores et déjà à l'étude et pourront être annoncés dans les jours qui viennent.

Le renforcement du marquage routier pour les piétons et les cyclistes sur neuf carrefours identifiés comme prioritaires seront engagés en mai à Rennes.

D'autres mesures seront prises dans les prochaines semaines afin de poursuivre cette dynamique, notamment aux abords des groupes scolaires ou des polarités commerciales afin de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes sur Rennes

Les services de Rennes Métropole engagent également cette dynamique avec les communes sur le territoire métropolitain.

Pratique

Pièce jointe : carte des premiers aménagements.